

GUIDE de la COULEUR dans les VILLAGES du Territoire de Belfort

GUIDE : Personne qui donne des conseils
Ouvrage de renseignements sur un sujet donné.

Ce guide ne veut être qu'un guide pour vous qui envisagez de peindre votre maison située dans un village du Territoire de Belfort.

Ce document est perfectible et il pourra être modifié lors de prochaines impressions.

Il vous permettra de comparer, de réfléchir avant d'acheter la totalité de la peinture, d'en parler autour de vous. C'est à dire de prendre le temps.

Les villages du Territoire de Belfort pourraient, petit à petit, être en harmonie de couleurs les uns par rapport aux autres. Cette harmonie serait propre aux villages du Territoire de Belfort et ne pas ressembler à ce qui se fait dans d'autres Territoires, Pays ou Départements.

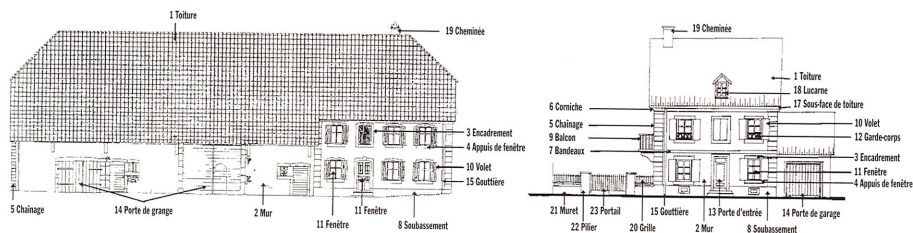
Ce guide s'applique surtout aux constructions en maçonneries et pas nécessairement à celles construites en pans de bois.

Dans votre réflexion, regardez bien l'importance des surfaces qui auront la même couleur : plus la surface est importante et plus les couleurs doivent être claires.

Si vous voulez obtenir un résultat qui vous donne satisfaction et fasse l'admiration de celles ou ceux qui passent devant chez vous,

UNE SEULE SOLUTION : FAITES DES ESSAIS D'ABORD.

MISE EN COULEUR DE VOTRE MAISON
(ou de votre bâtiment)



Ce formulaire peut être rempli en concertation soit avec Madame ou Monsieur le Maire, le peintre, le fabricant de peintures, l'Architecte des Bâtiments de France et/ou les architectes consultants du Ministère de la Culture dans les subdivisions de la Direction Départementale de l'Équipement.

Il doit être accompagné :

- 1 Soit d'un formulaire rempli de «Déclaration de travaux exemptés de permis de construire» ou «Déclaration de clôtures» soit d'un «permis de construire» que vous obtiendrez à la mairie.
- 2 D'une photo en couleur de chaque façade dont le ravalement est envisagé.
- 3 D'un extrait cadastral désignant d'une croix le bâtiment concerné.
- 4 De l'autorisation du propriétaire ou de la copropriété, s'il est différent du déclarant.
- 5 Il est conseillé de joindre des échantillons de couleur.

QUELQUES PRINCIPES : Il convient de choisir le produit approprié en fonction du support.

- Les parties en «pierre apparente» peuvent être décapées soit à l'eau à faible pression soit par un sablage extrêmement doux. C'est une opération délicate qu'il convient de réaliser d'une façon douce. Les parties en pierre peuvent également être peintes mais uniquement à l'aide d'une peinture minérale ou d'un badigeon à la chaux qui laisse la pierre respirer. Il est néanmoins de loin préférable de laisser la pierre naturelle apparente, matériau noble et authentique.
- Ne pas hésiter à créer votre propre couleur en faisant des mélanges pour obtenir la teinte qui vous donne le meilleur résultat. FAITES PLUSIEURS ESSAIS. Il est recommander pour commencer de se procurer de la peinture en petite quantité pour commencer.
- Il faut tenir compte des couleurs des façades voisines. Ne pas choisir une couleur de la même gamme pour ne pas casser le rythme de la rue et des maisons.
- Veuillez à ne pas oublier une partie de la construction notamment les pignons qui dépassent et qui se voient depuis la rue.
- Sur les maçonneries anciennes, il faut de la peinture minérale et sur les parties en bois, consultez un fabricant.

DANS TOUS LES CAS CONSULTEZ UN PROFESSIONNEL.

La dimension des touches de couleur permettent à un fabricant de peinture de l'identifier au scanner informatique.

Pour tous renseignements s'adresser à :

La Mairie de votre commune qui vous donnera aussi les coordonnées de la Direction Départementale de l'Équipement correspondante.
L'Architecte des Bâtiments de France : ☎ 03.84.58.86.00

SEPTEMBRE 1999

Conception & Réalisation : com DDE 90 - Impression : J.C. Deval - Belfort

GUIDE DE LA COULEUR
DANS LE TERRITOIRE DE BELFORT

LES TOITURES	1	2	3	4	5	6	7
	8	9	10	11	12	13	14
LES FAÇADES	15	16	17	18	19	20	21
	22	23	24	25	26	27	28
	29	30	31	32	33	34	35
	36	37	38	39	40	41	42
LES SOUBASSEMENTS	43	44	45	46	47	48	49
	50	51	52	53	54	55	56
LES PONCTUELLES	57	58	59	60	61	62	63
	64	65	66	67	68	69	70
	71	72	73	74	75	76	77
	78	79	80	81	82	83	84

Ce que l'on appelle "couleurs PONCTUELLES" sont celles que vous utiliserez pour peindre les petites surfaces, par exemple, les volets, les portes, les portails, les clôtures, les revers de toitures...